Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-262200538-20260929-DEL2026_09_06-DE

Guingamp
Gwengamp

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUINGAMP
Réunion du MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de Madame Peggy CORBEL, Vice-présidente du CCAS, le mardi 29 septembre 2026 à 18 h00 à l'hôtel de Ville, 1 place du Champ au Roy, Guingamp.
Nombre de membres en exercice : Dix-sept
Quorum requis : Neuf

Membres présents : Madame Peggy CORBEL, Monsieur Houssain AATACH, Madame Armelle LE BLEIZ, Madame Isabelle TISSIER, Madame Christine LALANDE, Monsieur Ronan BLEJEAN, Monsieur Gérard GOASDOUE, Madame Anne-Marie GUILLOU, Madame Catherine DUFLOT et Monsieur François LEDUC.

Membres excusés : Monsieur Philippe LE GOFF, ayant donné pouvoir à Madame Peggy CORBEL, Madame Myriam SANZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Houssain AATACH, Monsieur Alain FESSELIER, ayant donné pouvoir à Monsieur François LEDUC, Madame Marie-Claire LE GOFF, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Marie GUILLOU, Monsieur Gaël ROBLIN, Madame Vanessa LE BRIS et Madame Sylvie THEPAUT.

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia QUERE, Directrice du CCAS

ont assisté à la séance :
Madame Estelle GALERY, gestionnaire financière,
Monsieur Stéphane VIENNE, coordinateur du Centre Ti Menoz,
Madame Anne LE FLOUR, adjointe administrative,
Madame Laëtitia GEFFROY, directrice des ressources humaines - ville de Guingamp pour les questions relatives aux ressources humaines.

DEL2026-09-06 : Budget principal CCAS – admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame La Trésorière de Guingamp a transmis un état de présentation en non-valeur de titres et factures émises par le CCAS de Guingamp pour un montant total de 103.70 €.

Il s'agit ici de factures émises dans le cadre de l'activité de location de jardin. Les poursuites n'ont pas été suivies d'effets. Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la liste des non valeurs transmise par le comptable.

Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'admission en non-valeur de ces sommes pour un montant de 103.70 € qui seront inscrites au compte 6541 du budget principal 2026 du CCAS.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

La Vice-présidente,
Peggy CORBEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ★ GUINGAMP ★